

JUSTEL - Législation consolidée

http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_loi/change_lg_2.pl?language=fr&la=F&nm=2013204619

Dossier numéro : 2013-06-27/17

Titre

27 JUIN 2013. - Avis - Plans de gestion des districts hydrographiques.

Source : SERVICE PUBLIC DE WALLONIE

Publication : Moniteur belge du 12-08-2013 page : 52521

Entrée en vigueur : 12-08-2013

Table des matières

Art. M

Texte

Article M.

En application de l'article D.28 du Livre II du Code de l'Environnement contenant le Code de l'Eau, le Gouvernement wallon a approuvé définitivement, en date du 27 juin 2013, les premiers plans de gestion pour la partie wallonne des districts hydrographiques internationaux de la Meuse, de l'Escaut, du Rhin et de la Seine.

Ces plans de gestion sont téléchargeables sur le site <http://eau.wallonie.be>

Ils sont consultables du lundi au vendredi au Service public de Wallonie, Direction générale opérationnelle Agriculture, Ressources naturelles et Environnement, Département de l'Environnement et de l'Eau, Direction des Eaux de surface, avenue Prince de Liège 15, 5100 Jambes.